Guide 5 sur 5 · Pour un organisme qui se lance

Démarrer : de la déclaration d'activité à l'audit initial

Les démarches dans l'ordre, les premiers contrats, le bilan annuel et ce que l'audit initial vérifie chez un nouvel entrant.

3 mois
pour déclarer après le premier contrat

10 jours
de rétractation pour un particulier

9
indicateurs adaptés au nouvel entrant



Dans ce guide

1 Trois démarches à ne pas confondre p. 2
2 Déclarer votre activité p. 3
3 Vos premiers contrats p. 4
4 Le bilan pédagogique et financier p. 5
5 Vers l'audit initial p. 6
Votre audit préparé avec APTE p. 7

1

Trois démarches à ne pas confondre

La déclaration d'activité, la certification Qualiopi et Mon Compte Formation : trois démarches, auprès de la préfecture de région, d'un certificateur et de la Caisse des dépôts.

Démarche	À quoi elle sert	Ce qu'elle ne fait pas
Déclaration d'activité	Enregistrer votre activité de prestataire de formation auprès de la préfecture de région. Elle vous donne un numéro.	Ce numéro n'est ni un agrément ni une certification.
Qualiopi	Certifier vos processus qualité, pour une ou plusieurs catégories d'actions.	Elle ne rend pas une formation éligible au CPF à elle seule.
Mon Compte Formation	Proposer des formations éligibles au CPF. La plateforme a ses propres conditions ; Qualiopi en fait partie.	Elle ne dispense d'aucune autre obligation.

Avez-vous besoin de Qualiopi ?

Oui, si vos formations sont financées par un opérateur de compétences, l'État, une région, la Caisse des dépôts, France Travail, l'Agefiph ou la commission Transitions Pro (code du travail, L. 6316-1). Si une entreprise paie seule votre formation, la loi ne l'impose pas, mais le client peut l'exiger dans son contrat. Notez donc qui paie chacune de vos formations : cela décide de Qualiopi, des catégories à certifier et du calendrier.

Votre feuille de route

Formation à lancer, qui la paie et par quel dispositif

Date du premier contrat, donc de la déclaration

Certificateur contacté et date d'audit visée

2

Déclarer votre activité

La déclaration suit votre première vente, elle ne la précède pas. Délai : trois mois après la signature de la première convention ou du premier contrat de formation par les deux parties.

1 **Réunir les pièces**
Cas général : justificatif de Siren ou d'immatriculation au registre national des entreprises ; bulletin n° 3 du casier judiciaire du dirigeant ; copie de la première convention ou du premier contrat signé ; contenu, organisation et moyens de la formation s'ils n'y figurent pas ; liste des intervenants avec leurs titres et leur lien avec vous ; pièce d'identité. Pour une société qui fait de l'apprentissage, sauf CFA : ses statuts. Pour un CFA d'entreprise : le contrat d'apprentissage.

2 **Vérifier votre cas**
La liste diffère pour un micro-entrepreneur. Relisez la fiche Service Public F19087 avant l'envoi.

3 **Déposer en ligne**
Sur Mon Activité Formation. Si l'administration vous demande des pièces, vous avez 12 jours pour les fournir.

4 **Attendre la réponse**
Elle arrive dans les deux mois suivant un dossier complet. Sans réponse dans ce délai, la déclaration est enregistrée. Un refus est motivé.

5 **Tenir la déclaration à jour**
Toute modification ou la cessation de l'activité se déclare dans les 30 jours.

Exemple

Premier contrat signé le 10 février : déposez votre déclaration avant le 10 mai, sans attendre Qualiopi. Gardez la preuve de dépôt et la réponse.

3

Vos premiers contrats

Le document change selon qui achète. Deux articles du code du travail encadrent la vente à un particulier et l'information de tout stagiaire.

Qui achète	Le document	La règle à respecter
Une entreprise	Une convention de formation entre l'acheteur et vous.	Elle décrit l'action, sa durée, ses modalités et son prix.
Un particulier qui paie lui-même	Un contrat de formation.	Il peut se rétracter dans les dix jours suivant la signature, par lettre recommandée avec avis de réception (L. 6353-5).
Un titulaire du CPF	L'inscription sur Mon Compte Formation.	Les conditions générales de la plateforme s'appliquent.

Pour tout stagiaire, avant l'inscription : objectifs, contenu, formateurs, horaires, évaluation, contacts, règlement intérieur et, pour un particulier, prix et conditions en cas d'abandon (L. 6353-8).

Le dossier de chaque formation

Moment	Pièces
Avant la vente	Programme, informations publiques, recueil du besoin.
À la commande	Convention ou contrat signé.
Avant l'entrée	Convocation, livret d'accueil, règlement intérieur, positionnement.
Pendant	Émargements, travaux, évaluations intermédiaires, adaptations.
À la fin	Évaluation des acquis, appréciations, facture.

Un dossier par formation, cinq sous-dossiers : **besoin, contrat, accueil, réalisation, bilan**. Ce classement suffit pour retrouver une pièce en audit.



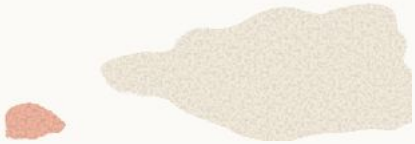

Le bilan pédagogique et financier

Chaque année, il retrace votre activité de formation du dernier exercice comptable clos. C'est lui qui garde votre déclaration en vie.

Règle	Source
Adresser le bilan avant le 30 avril de chaque année, sur Mon Activité Formation.	R. 6352-22 et R. 6352-23
Sans bilan, ou avec un bilan sans activité de formation, la déclaration devient caduque.	L. 6351-6

- [ ] Une personne responsable du bilan, nommée.
- [ ] Les heures, les stagiaires et le chiffre d'affaires suivis par formation dès la première session.
- [ ] Une alerte dans votre agenda au 1er avril.
- [ ] La preuve de dépôt classée chaque année.





Vers l'audit initial

L'audit initial ne demande pas des années d'historique. Il vérifie vos processus, leur mise en œuvre pour la plupart des indicateurs, et une action réalisée dans chaque catégorie.

1 **Choisir un certificateur**
Un organisme accrédité, ou en cours d'accréditation, ou une instance de labellisation reconnue (L. 6316-2). Vous ne pouvez être engagé qu'avec un seul à la fois (arrêté du 6 juin 2019, article 1 bis).

2 **Avoir réalisé une action**
L'audit initial demande la mise en œuvre d'au moins une action dans chaque catégorie demandée (arrêté du 6 juin 2019, article 1 bis).

3 **Préparer le régime du nouvel entrant**
Vous l'êtes dans votre première année d'activité, ou pour une catégorie que vous démarrez ; le texte ne fixe pas le point de départ, votre certificateur l'apprécie. Pour les indicateurs 2, 3, 11, 13, 14, 19, 24, 25 et 26, l'auditeur vérifie à l'initial que le processus est formalisé ; leur mise en œuvre est vérifiée à la surveillance.

4 **Préparer tous les autres indicateurs**
Ils sont vérifiés dès l'initial. Votre audit se fait sur le référentiel à 33 indicateurs en vigueur depuis le 1er novembre 2026.

Indicateur adapté	Ce que vous formalisez avant l'initial
Indicateur 2, résultats	Quels résultats vous publierez, et comment vous les calculerez.
Indicateur 3, certifications	Si vous préparez une certification : comment vous suivrez les taux et les suites de parcours.
Indicateur 11, objectifs	Comment vous évaluez l'atteinte des objectifs en fin de formation.
Indicateurs 13 et 14, alternance	La coordination avec l'entreprise ; pour un CFA, l'accompagnement des apprentis.
Indicateur 19, ressources	Les ressources mises à disposition et le suivi des modules à distance.
Indicateurs 24 et 25, veille	Vos sources de veille sur les métiers et sur la pédagogie, et leur usage.
Indicateur 26, handicap	Le réseau et les interlocuteurs que vous mobilisez pour adapter une formation.

Votre audit préparé avec APTE, du début à la fin

1 **Il relit tous vos documents**
Déposés tels quels : programmes, contrats, livret d'accueil, procédures, questionnaires.

2 **Il rend un compte rendu complet**
Pièce par pièce, indicateur par indicateur, avec la correction précise à faire.

3 **Il prépare vos documents**
Ceux qui manquent ou sont à reprendre, rédigés sur mesure et déjà pré-remplis avec vos informations.

4 **Il donne le plan d'action et suit le dossier**
Pour chaque action : responsable, échéance et preuve attendue, jusqu'à l'audit.

Extrait pour Sillage Formation, organisme fictif

Compte rendu

CV de Karim Haddad, formateur, p. 1

Constat	Le CV date de 2019. Il ne mentionne aucune formation suivie depuis, ni la version d'Excel qu'il enseigne aujourd'hui.
Exigence	L'indicateur 21 demande de déterminer, mobiliser et évaluer les compétences des intervenants. Il n'admet que la majeure.
Correction	Demander un CV à jour et une attestation de la dernière formation suivie, puis les classer dans le dossier de l'intervenant.

Document préparé, pré-rempli

Demande d'attestation et de CV à jour

Intervenant	Karim Haddad
Formation animée	Excel avancé, 14 heures
Pièces demandées	CV daté, attestation de formation
Retour attendu	avant le 5 février 2027

Ligne du plan d'action

Obtenir le CV et l'attestation à jour

Référentiel	indicateur 21
Responsable	la gérante
Échéance	5 février 2027
Preuve	pièces datées dans le dossier de l'intervenant

Préparez votre dossier sur apte-audit.fr

Sources

Les textes et pages officiels sur lesquels repose ce guide.

Service Public Entreprendre, fiche F19087
Déclaration d'activité : délai, pièces, réponse de l'administration, bilan annuel. Page mise à jour le 27 novembre 2025. Consulté le 18 novembre 2026.
https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F19087

Code du travail, article L. 6353-5
Dix jours pour se rétracter d'un contrat de formation, par lettre recommandée avec avis de réception. Consulté le 18 novembre 2026.
https://code.travail.gouv.fr/code-du-travail/l6353-5

Code du travail, articles R. 6352-22 et R. 6352-23
Le bilan pédagogique et financier : il porte sur le dernier exercice comptable clos et s'adresse avant le 30 avril. Consulté le 18 novembre 2026.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043766609

Code du travail, article L. 6351-6
Caducité de la déclaration d'activité sans bilan, ou avec un bilan sans activité. Consulté le 18 novembre 2026.
https://code.travail.gouv.fr/code-du-travail/l6351-6

Code du travail, articles L. 6316-1 à L. 6316-5
Qui doit être certifié : prestataires financés par un OPCO, l'État, une région, la Caisse des dépôts, France Travail… Consulté le 18 novembre 2026.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000037385712

Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit, version consolidée
Articles 1 (participants), 1 bis (nouveaux entrants, cinq mineures, affichage), 2 (surveillance), 5 (délais), 6 (sites), 11 bis (transition). Consulté le 18 novembre 2026.
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038565293

Décret n° 2026-728 du 1er août 2026
Le référentiel national qualité à 33 indicateurs, en vigueur le 1er novembre 2026 (article 2). Consulté le 18 novembre 2026.
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054608509

Guide de lecture du référentiel national qualité, V10 (novembre 2026)
Ministère du Travail. Niveau attendu, exemples de preuves et non-conformités, indicateur par indicateur. Consulté le 18 novembre 2026.
https://travail-emploi.gouv.fr/referentiel-national-qualite-guide-de-lecture-qualiopi

Édition du 18 novembre 2026. Les calendriers, trames, cas et exemples de ce guide sont une méthode APTE, à adapter à votre organisme ; les faits réglementaires portent leur source. Ce guide ne remplace ni votre certificateur ni un juriste. Remplace les guides « Comprendre Qualiopi » et « Créer son organisme » du 12 septembre 2026.